Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213501513-20260605-2026_040B-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

**N° 2026-040**

---

**MAIRIE DE LIEURON**
35550
Tél. 02.99.34.08.11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de Convocation** :
1er juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame PRÉVERT Rose Line, Maire.

**Nbre de Conseillers : 15**
**Présents : 11**
**Représentés : 15**
**Votants : 15**

**Présents :** MM. BESNARD Maxime, BOHUON Nicolas, BRIAND Thierry, CALOT Patrice, DAVID Isabelle, FONTAINE Véronique, MOISON Daniel, MONVOISIN Michèle, PRÉVERT Rose-Line, ROPERT Céline, VIGNON Émilie ;
**Absents excusés** : MM BARIOU Nathalie (pouvoir à DAVID Isabelle), LANGLOIS Claudio (pouvoir à PRÉVERT Rose-Line), MOUICHE Marylène (pouvoir à VIGNON Émilie), VETIER Fabrice (pouvoir à MOISON Daniel) ;
**Absents :**
**Secrétaire de séance :** Mme FONTAINE Véronique ;

**Objet** : Désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales ;

**Vu** le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
**Vu** la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Madame le Maire présente au conseil municipal le décret 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collègues électoraux pour l'élection des sénateurs et sénatrices du dimanche 27 septembre prochain. Il est indiqué que dans le cas de la commune de Lieuron, le conseil municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants.

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

M. MOISON Daniel,
Mme PRÉVERT Rose-Line,
M. BOHUON Nicolas,
M.BESNARD Maxime.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213501513-20260605-2026_040B-DE

Les conseillers suivants se portent candidats :

M. BRIAND Thierry
M. CALOT Patrice
Mme PRÉVERT Rose-Line

**Élection des délégués**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Mme PRÉVERT Rose-Line a obtenu 15 voix ;
M. CALOT Patrice a obtenu 15 voix ;
M. BRIAND Thierry a obtenu 14 voix ;
Mme ROPERT Céline a obtenu 1 voix.

Mme PRÉVERT Rose-Line, M. CALOT Patrice et M. BRIAND Thierry, ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

**Élection des suppléants**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 0
- Majorité absolue : 8

M. BESNARD Maxime a obtenu 15 voix ;
Mme MONVOISIN Michèle a obtenu 15 voix ;
Mme DAVID Isabelle a obtenu 15 voix.

M. BESNARD Maxime, Mme MONVOISIN Michèle et Mme DAVID Isabelle, ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité :
- **ÉLIT** Mme PRÉVERT Rose-Line, M. BRIAND Thierry et M. CALOT Patrice délégués ;
- **ÉLIT** M. BESNARD Maxime, Mme MONVOISIN Michèle et Mme DAVID Isabelle suppléants.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Rose Line PREVERT